L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No. 82 RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 5 AVRIL 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY,
Soumis à la décision d'une Convention Nationale

☞ C'est ce soir que doit avoir lieu à l'Hôtel St. Louis le concert de Madame Carradori-Allan.

☞ Le concert de Mr. Kroll est renvoyé à lundi.

DU BITUME.

Le pavage en bitume a trouvé dans le principe, une opposition assez formidable. Des intérêts privés, qu'abritaient sous le nom pompeux de l'intérêt public, lui suscitèrent plus d'une entrave. Mais on peut dire aujourd'hui que ce système a conquis le suffrage de tous les hommes consciencieux qui cherchent la vérité en toute chose, et ne demandent qu'à être éclairés par l'examen attentif de certaines améliorations, pour en proclamer hautement l'utilité.

Bien des fois déjà, nous avons soumis au public les raisons, qui, à notre sens, devraient faire donner au pavage en bitume, la préférence sur tout autre mode.

Dès lors, un examen scrupuleux nous avait fait entrevoir son incontestable supériorité. L'expérience a maintenant changé ce qui n'était en nous qu'une croyance, en une conviction bien sincère.

Il est vrai que les premiers essais très satisfaisans du reste, nous bien des rapports, péchaient en quelques points. Mais ce n'était point la faute du système lui-même. On n'arrive pas à la perfection du premier coup. S'il y a eu effaisemment dans quelques parties, ça été tout simplement par raison du peu d'épaisseur donnée à la couche. Aujourd'hui le système a fait dans la pratique, d'incontestables, d'immenses progrès, comme nous le démontrerons plus bas.

La question du pavage en cailloux est aujourd'hui une question vidée; le pavage en bois n'est pas moins défectueux &c. Le pavage en bitume est maintenant le seul qui ait quelque avenir. Les hommes de routine pourront peut-être en ralentir le progrès, mais tôt ou tard ils seront déboutés par l'opinion publique.

Voici les avantages de bitume:

Il coute moins cher à établir et les réparations ne coûtent presque rien, tandis qu'avec l'emploi d'un autre système, ces mêmes réparations doublent le prix du pavage.

Il fait moins de temps pour l'établir, et il exhale beaucoup moins d'humidité et de miasmes que tout autre pavage. Dans l'été il n'est point recouvert de cette poussière étouffante, qui pendant les chaleurs, force les habitants de la ville à se renfermer dans les maisons; l'hiver, au contraire, il n'est point recouvert de boue. Quelques minutes après la plus forte pluie, il est entièrement ressuyé. Ni poussière pendant les chaleurs, ni boue pendant la mauvaise saison: double et incontestable amélioration.

Le pavage en bitume est non moins utile sous le rapport de l'économie. S'il était généralement adopté les voitures et les chevaux en dureraient plus de moitié. Il y a quelques jours, un grand attelage de charriot qui visitaient les travaux qu'on exécutait depuis la rue du Canal jusqu'à la rue Toulouse, remarquaient tous avec un étonnement mêlé de satisfaction que les chevaux qui traînaient à grand peine, de lourdes voitures de briques, et ne marchaient qu'à pas lents, prenaient le trot, dès qu'ils avaient mis le pied sur le premier des bitis pavés en bitume.

Sous le rapport de l'hygiène, les avantages du bitume qui sont incontestables partout, seraient ici d'inappréciables bienfaits. Nous l'avons déjà dit, nous étayant alors de l'opinion des hommes éclairés, l'emploi du bitume doit avoir une influence hygiénique immense. Le bitume est en effet, le plus mortel ennemi de l'humidité. Cette assertion repose sur des faits que personne ne peut mettre en doute, car chacun est à même de les vérifier. Or l'humidité est ici la source de la plupart des maladies. Des essais nombreux ont prouvé que dans les citernes enduites de bitumes, non seulement l'eau ne croupissait pas, mais que l'eau corrompue redevenait saine au bout de quarante-huit heures. Il en est de même pour les eaux de mer. Ce dernier avantage est très important, et l'on veut réfléchir, que pendant les chaleurs, les ruisseaux de la ville, exhalent une odeur infecte et des miasmes, qui ne contribuent pas peu à l'épidémie, dont nous sommes affligés tous les ans.

Un autre avantage du bitume employé par MM. Leloup et Pelum, c'est qu'il n'entre ni de sable, &c. &c. trouvent dans le bitume, un débouché lucratif. Aussi lui a-t-on donné, avec raison, le nom de *bitume Louisianais*.

On n'a point suivi pour les nouveaux travaux, la même méthode que pour les essais de la rue de Chartres. Dans le dernier que le pavage se faisait par pièces rapportées, et pouvait offrir des joints qui pouvaient céder à la force de la pression. Ici, au contraire, on procède autrement. Le bitume est *coulé sur place*.

La base est en mortier. Sur ce mortier on applique les briques et on coule le bitume entre les intéstices. Pour donner une idée de la force de ce ciment, il suffira d'en avoir exemple: si vous joignez ensemble deux briques au moyen du bitume il n'est pas de force qui puisse les séparer. Vous aurez beau les soumettre aux chocs les plus rudes, les briques pourront bien être brisées tout à l'entour du point d'intersection, mais nul effort ne pourra les disjoindre. Enfin, on applique une dernière couche de bitume par dessus la voute. Le bitume qui entre dans cette dernière couche est plus mour, que le bitume qui sert à joindre les briques. Nous en verrons la raison tout à l'heure. On ne peut se faire une idée de la beauté de ce travail, sans l'avoir vu de ses propres yeux.

Voici maintenant les objections que l'on fait contre ce système:

On a remarqué que les voitures qui passaient sur les ilots faits en bitume laissaient une trace de leur passage; que les pieds des chevaux s'y imprimaient; &c. &c. quelques personnes en ont conclu que quelque beau que fut le travail, il n'offrait cependant que peu de garantie sous le rapport de la solidité.

Mais c'est justement de cette objection, qui, nous l'avouons, peu paraître d'abord assez plausible, qu'on peut tirer la preuve la plus victorieuse de la bonté du système.

La dernière couche de bitume est, comme nous l'avons dit plus haut, assez molle pour céder, mais aussi, et en vertu d'une propriété du bitume, elle est élastique, et reprend au bout de très peu de temps sa première position. C'est ainsi, par exemple, que le sillon fait par une voiture, disparaît dès le poids d'une autre voiture. Cette élasticité du bitume a été prouvée maintes fois d'ailleurs par l'expérience. Ainsi ce qu'on pourrait prendre pour un défaut n'est au contraire qu'une qualité de plus.

Dans les épreuves solennelles faites sur le bitume élastique de M. Polonceau, voici ce qui a eu lieu: " après avoir soumis le pavage aux épreuves les plus décisives et quelque tout le monde reconnaît que les limites raisonnables et nécessaires avaient été dépassées, on a fait déchausser les pavés de bordure, en enlevant à la pioche, la terre du trottoir, et dans cet état, on les a de nouveau frappés avec les roues, par le reculement d'un tombereau lourdement chargé. Ils ont fléchi sous le choc, faute d'appui, mais dès que le roues les ont quités, ils ont repris leur position par la force d'adhérence du bitume élastique qui garnit leurs joints.

Enfin on a voulu connaître l'effet du stationnement des roues sur la chaussée échauffée par les rayons du soleil; au bout de dix minutes, il y a eu un léger affaissement d'un centimètre environ de flèche sur un demi-mètre de longueur.

Mais peu à peu la dépression avait entièrement disparu, et par le seul effet de *l'élasticité qui est propre au bitume.*

Alors les spectateurs français et anglais ont déclaré que le résultat de ces épreuves, prouvait une force de résistance supérieure à tout ce qu'ils avaient jamais vu en fait de chaussées et qu'ils n'auraient pas cru possible d'arriver à un tel résultat, s'ils ne s'en étaient assurés par leurs propres yeux."

Il doit en être de même pour le bitume Louisianais. Quelques beaux que puissent paraître de tels résultats, chacun peut se convaincre par lui même de leur réalité. Dans le commencement des travaux qui se font entre la rue du Canal et la rue Toulouse, ce ne fut point sans quelque terreur que nous aperçîmes les trous laissés par le passage de voitures pesamment chargées, mais lorsque nous y retournâmes le lendemain, elles avaient disparu. H. B.

DE L'ECLAIRAGE.

Tout ce qui tend à perfectionner l'éclairage ou à en diminuer la dépense, mérite une mention particulière.

On sait avec quel empressement le public Louisianais a accueilli le projet de formation d'une compagnie ayant pour but l'éclairage au moyen du gaz. Le mode d'éclairage actuel laisse cependant beaucoup à désirer. Le gaz imparfaitement épuré, répand une odeur souvent fétide toujours désagréable; mais le principal vice à notre avis est dans l'augmentation successive, du prix qui n'est déjà que trop élevé. Où s'arrêtera cette progression toujours croissante? Rarement que l'administration actuelle voudrait se prévaloir de ce qu'elle n'a pas de concurrence! Mais qu'elle y prenne garde, le public Louisianais pourrait bien se dégoûter d'un mode d'éclairage beaucoup plus dispendieux que celui de l'huile et même de la bougie. L'administration aurait à se repentir peut-être lorsqu'il ne serait plus temps. De tous côtés s'élèvent les plaintes les plus vives et nous n'en sommes que l'écho affaibli.

Ceci nous amène à parler d'un nouveau gaz, dont Mr. Gaudin est l'inventeur, et qu'il appelle Gaz Sidéral. M. Gaudin, que des recherches scientifiques du plus haut intérêt ont déjà recommandé à l'estime des savans, vient de fixer l'attention des gens du monde par sa précieuse découverte.

Pour donner une idée des effets que M. Gaudin se propose de produire par le *Gaz Sidéral*, nous nous bornerons, pour le présent à reproduire les termes dont se sert ce savant chimiste lui-même, pour faire connaître les résultats de son système, M. Gaudin s'exprime ainsi.

"Nous pouvons produire par des procédés simples et économiques, depuis la modeste veilleuse jusqu'à la phare resplendissant, en passant par tous les degrés d'intensité imaginables. Notre système que nous désignons par l'expression générique de LUMIERE ARDANT, se divise, dès à présent, en trois parties distinctes, qui sont: le *Gaz sidéral*, la *Lumière Drummonde*, et la *Flamme sidérale*. Ces trois branches principales se subdivisent elles-mêmes, et se modifient suivant les circonstances et les besoins des localités.

"Gaz Sidéral.—Sa composition est quatre fois moindre que celle du gaz de houille, à la lumière égale; on l'obtient des matières plus communes et plus abondantes: il varie en raison des productions des lieux où nous devons opérer. Pris isolément, son pouvoir éclairant est tout-à-fait nul; mais en passant dans une appareil à l'autre, les huiles essentielles les moins estimées, il brûle à l'air libre, et donne, suivant la dimension des becs, des feux d'une lumière blanche, diaphane, et qui n'a ni fumée ni odeur.

"Lumière Drummond.—Elle se présente sous la forme d'une étoile fixe et radieuse, plus en moins intense, suivant la disposition de ses appareils et le volume de l'oxygène utilisé, soumis au courant du gaz combiné avec les alcools; elle nous permet de fournir un éclairage brillant, économique et inexplosible. à volonté, sans fumée ni odeur, et n'étouffant aucune partie de l'atmosphère de l'air respirable. Nous pouvons varier à l'infini les effets et les applications de cet éclairage et obtenir une économie de 50 p. cent sur la lumière produite par le gaz de houille.

"Flamme Sidérale.—Sans intensité et au blancheur qui rappelient exactement les rayons d'un soleil d'automne, est le privilège d'exciter la sensation, Un tube, d'une petite dimension peut produire une masse de lumière limpide, équivalant de 100 à 150 becs de gaz ordinaire, sans fatiguer la vue. Cette lutinière, *la plus économique de toutes*, peut porter son pouvoir éclairant à des proportions incommensurables par l'adjonction de la chaux de notre composition.

"Notre système d'éclairage permet toutes les combinaisons possibles, quant à son application: il peut être établi *ad libitum*, en bec courant, en gaz portatif comprimé et non-comprimé; nous ajoutons même que notre gaz est le seul dont la compression puisse s'opérer sans aucune espèce de danger, et sans détruire ni même altérer son principe éclairant.

"Au lieu des gazomètres gigantesques dont on se sert aujourd'hui, les notres sont d'une dimension proportionnée aux diverses localités que nous éclairons, sans que ce fractionnement nuise à la régularité du service et soit un obstacle à l'économie que nous semble certaine d'apporter dans les frais d'établissement et d'entretien; car, au lieu des énormes tuyaux de fonte qui silonnent nos rues et qui laissent à la malveillance la terrible facilité de plonger, en quelques minutes, ses cités dans les ténèbres, nous n'aurons que des tuyaux en plomb de deux à quatre pouces en diamètre dont l'étendue ne sera jamais considérable; ce qui joint à la possibilité de concentrer un certain nombre de becs en un seul (faculté que n'ont pas les autres systèmes d'éclairage), justifie parfaitement notre assertion."

Nous appelons donc l'attention du public sur la description de ce nouveau mode d'éclairage.

Nous avons la satisfaction d'annoncer à nos lecteurs que M. Jules Toussaint, docteur en médecine de la faculté de Paris, exercera désormais les différentes branches de sa profession.

Ce jeune médecin déjà bien connu, continuera, nous n'en doutons pas, à recevoir du public un accueil bienveillant.

Il demeure maintenant rue Bourbon, 265, entre Dumaine et St. Philippe.

Les personnes qui auraient besoin de le consulter chez lui, l'y trouveront tous les jours, de midi à trois heures.

Nous lisons dans le *Fulciana Whig* de Clinton, en date du 27. "Les habitants de notre tranquille village ont été éveillés ce matin, par les cris *au feu!* Les flammes sortaient en abondance du Palais de Justice; les progrès du feu étaient si prompts, que l'on demeura capitaine et de l'impossibilité de sauver cet édifice. Les bureaux du Juge de la Paroisse et du greffier, qui sont à côté du palais, ont été sauvés. Nous regrettons d'être obligés d'annoncer que le capitaine Robins a perdu pour une somme de $ à 10,000 piastres, en billets, comptes, &c. Ce fait est l'œuvre d'un incendiaire.

Un acte horrible de piraterie a été commis dans la baie de Pâtras. Dans le courant du mois dû décembre dernier, un pirate grec aborda la goelette *Prophet's Mantle*, et égorges toutes les personnes qui étaient à bord, à l'exception d'un jeune grec. Mr. Davidson de la Caroline avec trois filles, jeunes et belles, ne purent échapper à la barbarie des pirates, qui, pour couronner leur œuvre, violèrent les trois jeunes filles avant de les tuer. Dix-sept d'entr'eux ont été fusillés, un seul a été fait prisonnier.

MAINE.

Nous apprenons par des passagers du bateau à vapeur Bangor, parti de Penobscot hier matin, que tout est très tranquille dans cette ville. Toute l'agitation, tous les bruits de guerre ont disparu. Tout y est calme. La législature a siégé à Augusta hier matin à cinq heures et demie, pour la dernière fois de cette session. Des ordres rappelant les troupes d'Oxford et de Cumberland ont été reçus à Penobscot.

Les résolutions relatives à la question des frontières ont été adoptées par la chambre du Maine telles qu'elles avaient été amendées par le sénat. La discussion de ces résolutions a soulevé de grands débats, et elles n'ont été adoptées que par un vote de 103 contre 56. M. Moore déposa sur le bureau une autre résolution disposant que le Maine ne pourra pas être soumis à une nouvelle arbitration sur la question des frontières. Cette résolution a été adoptée dans l'après dîner sans aucune opposition.—(*New-York Journal of Commerce du 27 mars.*)

SUITE DES NOUVELLES DE FRANCE,

Reçues par le paquebot, *la Ville de Lyon.*

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre en date du 15, reçue de Bruxelles par le *Nouvelliste*, journal de Paris. Une réunion privée des membres de la Chambre des Représentants à eu lieu hier; les députés s'y étaient rendus en grand nombre. Il y a été résolu que l'on rejetterai le traité des 24 articles, qui devait être présenté à la chambre le 19. Les députés sont bien unis et l'on ne craint aucune défection parmi eux.

Il y a eu à Gand une assemblée de 4 à 5 mille citoyens, qui ont tous signé l'engagement d'empêcher, quoiqu'il en arrive, l'acceptation et l'exécution des 24 articles.

Des passe-ports sont accordés à tous les réfugiés. On parle du prochain départ, pour Londres, du général Skrzenecki.

Les journaux espagnols sont remplis de commentaires sur la, prorogation des chambres, qui, à ce qu'il paraît, a produit une grande agitation à Madrid. L'on pense que cette mesure ne doit être que le préliminaire d'une dissolution. Le matin même où le décret de prorogation a été annoncé aux chambres, la nouvelle de la dissolution de la chambre des Députés, est arrivée à l'ambassade de France.

Nous trouvons dans les journaux Belges de tristes détails sur la crise industrielle. Nous tenons de bonne source, dit le *Politique de Liége*, que Mr. John Cockerel, autre grand manufacturier, accablé par ses engagements pécuniaires et paralysé dans ses ressources par le choc qu'à éprouvé le crédit, par suite des évènements actuels, a déposé son bilan et en a appelé au Roi, pour une suspension, conformément à l'acte de 1814. Les livres de Mr. Cockerell sont balancés jusqu'au 30 juin 1838, et présentent un actif de 18 millions contre un passif ne s'élevant qu'à 12 millions. Cet état d'affaires serait des plus satisfaisants s'il avait moyen de réaliser.

L'Indépendant de Liége, du 9 février, contient les paragraphes suivants: Une des fortes maisons de banque de cette ville a déposé, il y a quelque temps, son bilan, qui a présenté un passif de quatre millions et demi, contre un actif de cinq millions. Quoiqu'avant une balance en sa faveur, cette maison s'est trouvée dans l'impossibilité de faire face à ses engagements et a présenté une pétition pour être autorisée à surpendre. Un délai de deux mois lui a été accordé par un décret du 7 courant.

Hier, la maison de banque de V, de cette ville, a également suspendu ses payements. La suspension de deux maisons de cette importance, à une époque si rapprochée, doit nécessairement avoir beaucoup d'influence sur un grand nombre de négociants. Nous pensons qu'elles les obligera à demanderune suspension générale. Elle a considérablement diminué le nombre des ouvriers et principalement celui des Allemands qui étaient employés dans les diverses manufactures Une forte garnison a été rassemblée à Liége et dans les environs: il paraîtrait d'après ces mesures que l'on craint que la tranquilité publique ne soit troublée.

(*N.-York Gazette.*)

On a reçu par la Ville de Lyon le rapport de l'état, de situation de la banque de Bordeaux, pour l'année 1838. Il en appert que la plus forte circulation de cette banque, dans cette année, a été de f. 14,119,000 le 29 octobre, et la plus faible de f. 12,277,000, le 4 juillet ce qui présente une moyenne proportionnelle de f. 13,385,000. Il a été offert à l'escompte pendant ces six mois, pour une somme de f. 979,905,510 de billets, sur laquelle 745,959 francs, ce qui fait à peu près un pour cent, ont été refusés. Les créances de cette banque ont augmenté de f. 22,031,921, et les dettes de 23,123,594 francs.

HOLLANDE.

On écrit d'Amsterdam, le 8 février:

"Un arrêté du ministre des finances a mis hier la Bourse en émoi; il annonçait que 14 millions de florins de rente 5 pour cent seraient incessamment émis. On ne sait pas encore le motif de ce décret. Mais, le Roi-Guillaume vote 19 millions de crédits extraordinaires dans la persuasion que le gouvernement, comme il l'avait prononcé, ne ferait usage de ces crédits que dans le cas d'absolue nécessité; le pays partagerait cette sécurité: ce n'est donc pas sans une espèce de frayeur qu'il a vu l'annonce que près des trois quarts du crédit allaient être mis à être émis.

"On rapprochait à cette émission des pensées de guerre; on se disait que, pour les besoins de la guerre seul, le gouvernement pouvait avoir à demander de nouveaux fonds. Il est vrai qu'en même temps on a reçu la nouvelle que le gouvernement avait donné l'ordre aux troupes des extrêmes frontières de rentrer à deux lieues plus avant dans l'intérieur. Mais quelques personnes ont prétendu qu'on avait à dessein répandu cette défavorable nouvelle dans le *Handelblad* pour atténuer l'effet défavorable que devait produire la nouvelle de l'émission des 14 millions de 5 pour cent.

"Nous fondé ont monté aujourd'hui en considération du paragraphe du discours de la reine Victoria, annonçant qu'on avait la confiance que Léopold accéderait à l'arrangement final de la conférence; la hausse n'a été que de 1-4 pour 100, parce que tous les spéculateurs ne partageaient pas cette espérance."

ALLEMAGNE.

Dans la première fois sous l'empire de la constitution wurtembergeoise de 1819, la chambre des députés a discuté hier, en séance publique, l'Adresse en réponse au discours du Trône. On y trouve un paragraphe énergique contre les prétentions de la Belgique sur le Luxembourg et le Limbourg, et l'opinion émise unanimement à ce sujet par la chambre des députés du royaume de Wurtemberg est celle de l'Allemagne entière. L'avant-dernière phrase fait allusion aux efforts du roi de Wurtemberg pour le rétablissement de la constitution hanovrienne de 1833, et S. M. en est remerier par la chambre. Un paragraphe additionnel, proposé par M. Duvernoy, membre de l'opposition, en faveur de la liberté de la presse et pour l'abolition de la censure, a été rejeté à une motion spéciale, quoique la proposition ait été reçue avec une faveur marquée par l'assemblée nouvellement élue.

Nous empruntons ce qui suit au Courrier des Etats-Unis, du 27 Février:

Une ordonnance du Roi, du 10 Février, élève le Prince de Joinville, au grade de Capitaine de vaisseau.

Par une autre ordonnance du Roi de la même date, il est nommé au grade de lieutenant de vaisseau, les enseignes de vaisseau dont les noms suivent, savoir:

A l'ancienneté. — MM. Ernot, Coural, Martin, Vial, Jaquen, Massilon, Savia, Blanc, Lafosse, Homon.

Au choix.—MM. Maissin, Rose, Law de Lauriston, de Bouchaud, Reine.

Ont été nommés au grade d'enseigne de vaisseau, les élèves de la marine de première classe ci-après.

A l'ancienneté.—MM. Maillart, Jaurégui berry, Laity, Mercier, Cadieu, Tardin-Estève, Sampé, Reverdit, de Rargne, Narbonne, Maurian, De Rose-mare de Fayolle, Champeaux, Mercier, Bona-Christ-ve, Lemaistre-Dayare.

Au choix.—MM. de l'Epine, Maisonneuve, Mahin, Birat, Rogers de Villers, Berranger.

D'après les propositions faites par M. le vice-amiral Baudin, commandant l'escadre de Marajous, et M. le contre-amiral Leblanc, commandant la croisière devant Buenos-Ayres, ont été nommés, par ordonnance royale en date du 10 février 1839, dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, savoir:

AU GRADE DE COMMANDEUR.

Saint-Jean-d'Ulloa: MM. Parseval-Deschênes, Turpin, capitaines de vaisseau.

AU GRADE D'OFFICIER.

Saint-Jean-d'Ulloa: MM. Lainé, capitaine de vaisseau, Olivier, capitaine de frégate, Lugiol, Gâtrier, Lefoster, capitaines de corvette.

Martin-Garcia: De Cayeu, capitaine de corvette; Olivier, lieutenant de vaisseau.

Saint-Jean-d'Ulloa: Duquesne, Baleigts-Labesche, lieutenans de vaisseau; Marteron, capitaine d'artillerie de marine.

AU GRADE DE CHEVALIER.

Saint-Jean-d'Ulloa: Notre bien-aimé fils le prince de Joinville, capitaine de corvette; Vallée, Pocard-Kerviller, Bellanger, lieutenans de vaisseau.

Martin-Garcia: Rose, lieutenant de vaisseau.

Saint-Jean-d'Ulloa: Mallet, Henry, Sadamajor de Charette, enseignes de vaisseau.

Martin-Garcia: De Sinety, Ohier, de Maulair-Duplessis, enseignes de vaisseau, Urse, écrivain de marine, commis d'administration sur le d'Assas; Clermont-Filep, Roux, chirurgiens de marine.

Saint-Jean-d'Ulloa: Le Fouder, 1er faitre canonier de la Néréide; Le Couvreur-Saint-Manvieux, chef de timonerie de la Néréide; Lelandais, 1er maître canonnier de la Gloire; Erdenger, capitaine d'armes de l'Iphigénie; Raux, maître charpentier de la Gloire; Gaudouin, idem de l'Iphigénie; Rose, maître d'élit de la Gloire; Ravel, maître voilier de l'Iphigénie.

Martin-Garcia: Farger, capitaine d'armes de la Minerve.

Saint-Jean-d'Ulloa: Le Costey, 1er maître canonnier de la Gloire; Ferrjan, 1e maître de la timonerie de la Gloire.

Martin-Garcia: Le Moal, 2e maître de la Minerve; Fatesme, quartier-maître du d'Assas; Lalory, caporal de la Minerve.

Saint-Jean-d'Ulloa: Lavagne, matelot de l'Iphigénie; Rolland, Ellouet, Couturaud, Mattey, matelots de la Néréide.

Martin-Garcia, Debiga, matelot du d'Assas.

DES COURSES DE CHEVAUX CHEZ LES ANCIENS.

Dans un moment où les courses de chevaux occupent presque exclusivement les esprits, nous avons cru qu'il y aurait quelqu'opportunité à emprunter au *Journal des Débats* un fragment historique sur ce sujet.

"Les Romains mettaient un très haut prix à un cheval vainqueur dans les courses; cela ressort d'une inscription où un cocher se glorifie d'avoir dressé plusieurs chevaux qui qui été payés chacun 100,000 sesterces, et un dont on donna 200,000, ce qui répond, à peu près, à 40,000 f. Martial double cette dernière somme, lorsqu'il fait honte à ses contemporains de la pauvreté d'un chevalier romain, connu par sa sévère probité, et qui, faute de pouvoir payer le cens, avait été expulsé de l'espace réservé dans l'amphithéâtre à l'ordre équestre. Le poète propose à un riche cocher employé d'une somme de 400,000 sesterces, dépensée souvent en objets de luxe. Après l'énoncé de quelques-uns de ces objets, opposés toujours par le poète à l'emploi qu'il indique du même argent. "Cela encore ne vaudrait-il pas mieux, continue-t-il, que de mettre 400,000 sesterces à un cheval qui n'en sentira ni chaud ni froid (*nihil senseuro*) et uniquement pour faire briller partout en bronze le nes du cocher Scorpus.

Ainsi le prix excessif d'un cheval à Rome, au second siècle, est signalé par cette épigramme comme mentant à une somme qui représente un peu plus de 80,000 fr. On a vu, de nos jours, en Angleterre, un cheval très célèbre vendu au-delà de ce prix. La considération de ce qu'il pouvait rapporter a son acquéreur par ses victoires dans les courses ne trouve certainement dans les motifs d'une aussi haute évaluation. Quelque chose de semblable put avoir lieu à Rome, où les victoires du Cirque offraient une voie éclatante vers les honneurs à plus d'un ambitieux, lorsque la grande fureur des quatre factions Verte, Bleue, Rouge et Blanche (augmentée pendant un siècle de la Pourpre et de la Dorée) devint la manie générale, au point que les auteurs dramatiques, en racontant l'avènement d'un nouvel Empereur, ont toujours soin de constater pour laquelle des factions du Cirque il s'était déclaré.

L'on conçoit aisément l'importance qu'avait alors le talent d'un habile cocher. Ceux-ci venaient en vers par l'épigramme de Martial, que plusieurs statues de bronze leur étaient élevées, en cette qualité, à Scorpus, nommé encore ailleurs par Martial, et dont la célébrité fut telle, qu'il se trouve parmi le petit nombre d'hommes célèbres, dont le nom nous est à la fois parvenu dans les livres et sur les inscriptions. Et même à l'une des inscriptions est joint un bas relief qui le représente sur son char, attelé des quatre chevaux auxquels il paraît avoir consacré ce monument:

SCORPUS. INGENUO. AUMPTO. PARSERINO. ATMETO.

Une autre inscription a conservé la mémoire d'un monument consacré par Scorpus à un autre de ses attelages, composés des chevaux *Pagasus, Etalée, Andromque* et *Celynus*. L'épigraphe latine est très riche en noms de chevaux. On en compte jusqu'à soixante-dix-sept sur une des inscriptions publiées par Jacques Spon, et dans laquelle un personnage romain, dont le nom manque, constate les trois cent cinq victoires qu'il a remportées dans les jeux du Cirque, en indiquant le nombre des victoires qu'il a dûes à chaque cheval, son nom et son pays. Les Africains y sont de beaucoup les plus nombreux. Voici quelques uns de ces noms: Advola, Rapax, Aquila, Sagitta, Egyptus, Romulus, Ajax, Melanus, Gutulus, Parautus, Billarus, Pelamon, Bellatus. Le cheval *Zier* est cité pour soixante prix, et Victor pour soixante douze. Ce nombre n'est rien encore à côté de ceux que rapportent deux des inscriptions d'un cippe publié par Monfaucon. M. Le Bas, dans son explication des monumens d'antiquité figurée, recueillis en Grèce par la commission de Morée, traduit ainsi ces deux inscriptions:

A Aquilen le noir mal-teint, fils d'Aquilon. Il a vaincu cent trente fois, a remporté le second pix quatre-vingt-huit fois, et le troisième trente-sept fois.

A Pirrhe le noir, petit-fils d'Aquilon. Il a vaincu cent quarante fois, a remporté le second prix cinquante-six fois, et trente-six fois le troisième.

Si chacun de ces chevaux désigne certainement un quadrige, d'après la remarque de Saumaise, la même certitude n'existe plus lorsqu'un cheval se trouve désigné comme vainqueur sur quelque monument grec. Telle est cette bizarre épigraphe métrique, publiée d'abord par Guasco, et dont nous empruntons encore la traduction à M. Le Bas:

"Stèle de marbre, de qui cette le tombeau?—Du courrier agile.—Quel est son nom?—Euthydique.—Sa gloire?—Il fut vainqueur dans les jeux.—*Combien de fois?*—Bien des fois.—Quel est son guide?—Kerane.—O gloire plus grande que celle des demi-dieux!"

Le mot *guide* rend bien la l'incertitude que laisse l'expression grecque sur la question de savoir s'il s'agit d'un cheval monté ou attelé. Or, même dans les grands jeux de la Grèce la course à cheval a été de celle des chars. Si la première n'atteignit pas la splendeur de la seconde, elle vit pourtant ses prix disputés par d'aussi illustres concurrens, et la prédilection royale, dont elle semble même avoir été l'objet, s'explique aisément par l'estime que lui portaient toujours faits des chevaux. On sait d'ailleurs que ce prix comme celui de la course des chars, pouvait ne pas se disputer en personne. Nous nous contenterons d'une seule preuve, mais péremptoire, c'est un passage de Plutarque dans la vie d'Alexandre. Nous le citons d'après la traduction d'Amyot, qui rachète par son exactitude et sa clarté ce qui lui manque ici en concision:

"Un peu après que Philippes eut pris la ville de Potidée, il lui vint trois grandes nouvelles toutes à un coup: l'une que Parménion avait deuxfoit les Illyriens en une grosse bataille: l'autre qu'il avait gaigné le prix de la course de cheval seul, non attelé avec d'autres, de jeux olympiques, et la troisième, que sa femme lui avait fait un fils qui est à Alexandre."

Nous voyons d'ailleurs Philippe, qui connaît une marque bien éclatante de son estime pour l'art de l'écuyer, lorsque le fameux Bucéphale, qui avait paru indomptable à tous, fut maîtrisé si habilement par Alexandre, âgé de 17 ans. " Mon fils, lui dit Philippe transporté, cherche un autre royaume, la Macédoine ne peut te contenir."

Parmi les souverains qu'illustrèrent les couronnes de la course à cheval dans les jeux de la Grèce, on distingue plusieurs rois siciliens: Théron et son frère Xénocrate, tyrans d'Agrigente, mais surtout Hiéron roi de Syracuse, qui multiplia sur ses monnaies le souvenir de ses nombreuses victoires, soit à la course à cheval, soit à celle des chars; car on voit sur les pièces de ce prince, ou des attelages de deux, de trois, de quatre chevaux conduits tantôt par un cocher, tantôt par une victoire, ou bien un cavalier, ou enfin un cheval seul. Ce cheval est l'immortel Pindare, prince, né dans la première olympiade de Pindare, ode consacrée à la victoire que ce noble coursier fit remporter à Hiéron. " .... Détache du clou ta lyre dorienne, dit le poète, ton esprit va être ravi aux plus doux transports: il va célébrer et Olympie et Phérénice qui s'élance sur les bords de l'Alphée, monté par sa course, des flancs qu'on connaissant pas l'éperon, gagne la victoire à son maître, au roi Syracusain, dont les chevaux sont la joie." Un vers de Bacchylide, cité à cet endroit par le scholiaste de Pindare, nous apprend que Phérénice était bai-clair. Son nom signifie Porte Victoire. La gloire de ce cheval a été propagée de bien des façons

Après lui on peut encore donner une mention au cheval Lycus et à la jument Aura, auxquels la famille de Phidolas devait quin illustration et le droit des statues qui en transmettaient le souvenir. Voici à ce sujet l'intéressant récit de Pausanias: " Les jumens de Phidolas se nommait Aura, Aquilon et Lycus disent les Corinthiens. Il arriva à celui qui la montait de se laisser tomber dès le commencement de la carrière, et elle n'en continua pas moins à courir, tourna suivant les règles, autour de la borne, accéléra encore plus sa course lorsqu'elle entendit la trompette, arriva la première vers les hellanodices, et y arrêta comme sachant qu'elle avait remporté le prix. Les Eléens proclamèrent Phidolas vainqueur et lui permirent de placer à Olympie la statue de sa jument. Les fils de Phidolas remportèrent aussi le prix de la course des chevaux.

On voit à Olympie un chariot sculpté sur un cippe avec cette inscription. *La rapide Lycus a orné le suis son fils de Phidolas de trois couronnes obtenues l'une aux jeux isthmiques et les deux autres ici.* Chanté à la statue d'Aura, l'ancêtre lui avait fait pour inscription un distique que l'Anthologie nous a conservé.

Dans le travail d'Edouard Corsins, intitulé Hieronicarum Oataloqus où ce savant a recueilli et classé les noms de tous les athlètes nommés par les auteurs anciens, il remarque, dans quelque partie que ce soit des jeux de la Grèce, un petit nombre par ainsi les célèbres ou vainqueurs de la course à cheval, à côté des rois que nous venons de citer, deux des rois de l'intelligence, les philosophes Pythagore et Empédocle. Le relevé des célèbres nommés dans cette liste est de dix-sept; il faut y joindre deux vainqueurs à la course des poulains, qui fut seulement admise en la 131e olympiade, 256 ans avant J. C. Quant à la course à cheval, c'est en la 98e olympiade, 668 ans avant J. C. qu'elle fut rétablie, comme disaient les Grecs. Car on sait qu'une des plus vieilles traditions nationales les plus chères consistait à faire remonter à Hercule la première célébration complète des jeux olympiques, ensuite interrompus à plusieurs fois, pour n'être repris qu'à dater de la 1re olympiade historique. 776 ans avant J. C.

S'il existait pour les jeux célébrés en l'olympiade d'Hercule des détails, avoués par l'histoire, qui nous montrassent dans ces jeux la course à cheval, ce serait le plus ancien titre pour les origines de cet exercice. Le défaut d'un tel témoignage, obligé d'en chercher quelque autre dans l'Iliade, en trouvant que les courses de chevaux étaient déjà fort connues, et même très compliquées, sinon du temps de la guerre de Troie, au moins du temps de son chantre immortel. Car Mme Dacier établit cette distinction pleine de tact, au sujet d'une comparaison du quinzième livre de l'Iliade, qu'elle traduit ainsi: " Tel qu'un guerier habile qui, accoutumé à ranier plusieurs chevaux à la fois, en choisit quatre des plus vigoureux et des plus vites, et s'en présence de tout un peuple qui le regarde avec admiration, les pousse à toute bride par un chemin public jusqu'à une grande ville où l'on a limité sa course; en faisant les siens il passe légèrement d'un à l'autre, et vole avec eux." Voici, au sujet de cette belle comparaison la réflexion de Mme Dacier: " Si Homère avait mis cette comparaison dans la bouche d'un de ses héros, il aurait fait un anachronisme vicieux, mais c'est lui qui parle, ces chevaux de selle étaient en usage du temps de Troyes et un poète peut fort bien expliquer les choses anciennes par des images qui n'ont été familières qu'à son siècle." Pour le dire en passant, Mme Dacier elle-même a peut-être commis une légère anachronisme de langage en employant l'expression " chevaux de selle." Une autre distinction, non moins juste que la première, lui est suggérée par les détails de cette peinture homérique: " On ne faisait pas seulement des courses de chevaux dans les lices, mais aussi des courses par les chemins publics, depuis un lieu jusqu'à un autre, lieu dont on convenait, et jusqu'à une telle ville, comme cela se pratique encore de notre temps parmi nous, et encore plus en Angleterre." Voilà bien les différentes courses à cheval, on est donc en droit d'en faire remonter l'origine à un millier d'années environ avant notre ère.

Quand à l'origine de l'équitation, Pline nomme Bellérophon comme le premier homme qui soit monté à cheval; et Palephate attribue l'invention du même art aux Centaures, dont il explique la fable par la tradition d'une peuplade de montagnards thessaliens qui, pour se tirer plus aisément d'une expédition périlleuse sur le mont Pélion, eurent, les premiers, l'idée de lancer les chars, et de monter sur les chevaux. Ce qui paraît certain, c'est que, dans l'ancienne Grèce, l'art de conduire un char précéda l'art de monter à cheval et de l'en faire usage.

Le relevé des célèbres nommés dans cette liste, est de dix-sept; il faut y joindre deux vainqueurs à la course des poulains, qui fut seulement admise en la 131e olympiade, 256 ans avant J. C. Quant à la course à cheval, c'est en la 98e olympiade, 668 ans avant J. C. qu'elle fut rétablie, comme disaient les Grecs. Car on sait qu'une des plus vieilles traditions nationales les plus chères consistait à faire remonter à Hercule la première célébration complète des jeux olympiques,